

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA17 090028 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES  
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION  
OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

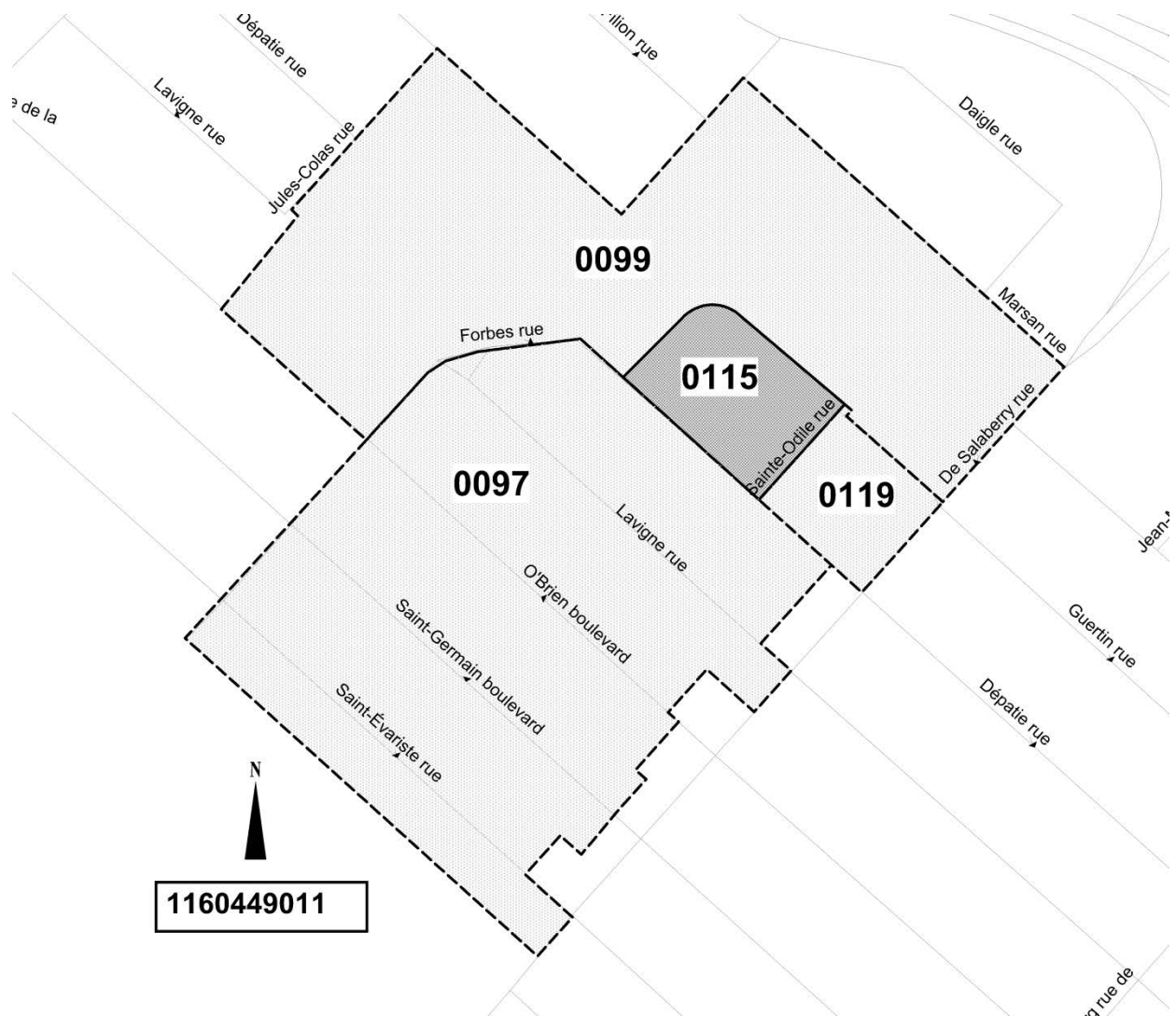
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA17 090028 visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 12055, rue Dépatie (école Sainte-Odile) - Lot 1433174 du cadastre du Québec - Zone 0115 (dossier 1160449011);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 février 2017 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA17 090028, tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 2 mars 2017 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement localisé au 12055, rue Dépatie, situé sur le lot 1433174 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant vers l'arrière avec un volume de deux étages relié par deux corridors, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 9 et 11 (hauteur minimale et maximale), 40 (taux d'implantation), 71 (marge latérale minimale) et 347 (aire de jeux en cour avant) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et 6 (hauteur de la clôture en cour avant) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5).

**QUE** le premier projet de résolution CA17 090028 vise la zone 0115, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le premier projet de résolution CA17 090028 de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**DONNÉ** à Montréal, ce vingt-deuxième jour de février deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement